

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claudie Fortier

<https://www.cadre21.org/membres/6ae9f0af69e84250e30eba9c>

Date d'obtention : 2022-04-29 18:29:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Remplir la grille d'évaluation par l'élève qui vient nous voir. Questionner et remplis la grille d'évaluation par les élèves concernés. Évaluer s'il s'agit d'une situation impulsive ou malveillante. S'il s'agit d'une situation malveillante, contacter les policiers afin qu'ils puissent continuer l'intervention et envoie les informations au DPCP. Cette situation peut se rendre au Tribunal de la Jeunesse. Si c'est une situation impulsive, appeler les policiers à la fin de nos interventions et une sensibilisation sera fait de leur part.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lors de la sensibilisation de la part des policiers, celle-ci est fait à ou aux élèves concernés ainsi qu'aux parents. Si une situation de Sextage est survenue hors de l'école, référer les parents ou l'élèves au service de police. De notre côté, nous pouvons offrir du soutien à l'élève concerné par cette situation. Si un élève refuser de nous prêter son cellulaire afin qu'on le garde de côté le temps de l'intervention, il faut appeler le service de police qui continuera l'intervention. Si c'est une récidive, il faut quand même appliquer le protocole Sexto avant d'appeler les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ne pas questionner l'investigateur. Je comprend que si je questionne trop, cela pourrait brimer à l'intervention des policiers. Par contre, il est certains que sur le moment, il doit être tentant de vouloir faire remplir la grille d'évaluation à l'élève malveillant. C'est pour cette raison que pour moi, elle semble plus délicate.